

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le 04 OCT. 2018

ID : 084-200040681-20180926-DP_66_2018-AU

R

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-66 : Marché de travaux _ Réaménagement des bureaux en R+1 de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas _ lot 2 : Menuiseries aluminium et bois _ Avenant 1

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la réalisation des travaux du réaménagement des bureaux en R+1 de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas, sise Chemin de Tourville, Quartier Coquette à Valréas (84600), a été inscrite au budget 2017 de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan (CCEPPG),

CONSIDERANT la décision du Président 2018-23 du 28 mars 2018, attribuant le lot N°2 - Menuiseries aluminium et bois, à l'entreprise GROSJEAN SAS, sise ZI la Grèze – allée Germain Aubert à VALREAS (84600), étant précisé que l'offre retenue s'établissait à 24 207.35 euros HT, soit 29 048.82 euros TTC,

CONSIDERANT une modification du projet validée par le bureau de contrôle, consistant à des travaux supplémentaires portant sur une porte du local TGBT CF1/2H et 2 portes de bureau, ainsi que des travaux en moins portant sur une porte 1 vantail et des trappes de visites,

CONSIDERANT que ces modifications, augmentant la prestation initiale d'un montant de 783.08 euros HT soit 939.70 euros TTC, doivent faire l'objet de la signature d'un avenant,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant au marché relatif au réaménagement des bureaux en R+1 de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas, sise Chemin de Tourville, Quartier Coquette à Valréas (84600)- lot N°2 - Menuiseries aluminium et bois, avec l'entreprise GROSJEAN SAS, sise ZI la Grèze – allée Germain Aubert à VALREAS (84600), ayant pour objet une plus-value de 783.08 euros HT soit 939.70 euros TTC et portant ainsi le marché de travaux initial à 24 990.43 euros HT, soit 29 988.52 euros TTC,

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 26 septembre 2018

Le Président,
Patrick ADRIEN

